CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE FOYEN DE SAINTE-FOY

Entre :

La Commune de Sainte-Foy
Personne morale de droit public, Collectivité territoriale identifiée sous le numéro SIREN 218502144 et dont l'adresse est 1, Allée de la Mairie 85150 SAINTE-FOY
Représenté par M. LEYMONERIE Romain, Maire de Sainte-Foy (VENDÉE)
Ci-après dénommée « La Commune »

Et :

Nom et prénom :
Adresse :
Ou, dans le cas d'une association :
……, régie par la loi du 1er juillet 1901,
dont le siège social est situé à : ……
immatriculée sous le numéro RNA : ……
représentée par : ……
en sa qualité de Président(e) dûment habilité(e)
Ci-après dénommée « L'Association » : ……

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1° / DESIGNATION DES LOCAUX A UTILISER :

- ☐ SALLE N°1 : 144 PERSONNES (Petite salle)
- ☐ SALLE N°2 : 239 PERSONNES (Grande salle)
- ☐ SALLE N°3 : 33 PERSONNES (Petite salle de réunion)

Il s'agit d'une capacité maximale autorisée. Néanmoins, il relève de la responsabilité de chaque organisateur de s'assurer que l'effectif prévu lors de son évènement ne dépasse pas celui indiqué et convienne à l'espace alloué (installation du matériel, chaises, tables…).

2° / CONDITIONS D'UTILISATION :

L'organisateur s'engage à suivre et signer les consignes dans le règlement intérieur de la salle.
L'organisateur s'engage à suivre ces instructions. Il reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui sont mis à disposition.

Des tables et des chaises seront mis à votre disposition ainsi que de la vaisselle. Pour la vaisselle, l'organisateur devra quantifier ses besoins via un formulaire.

3° / OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION : ……

4°/ PERIODE D'UTILISATION : ……

5°/ MESURES DE SECURITE :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris

bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

6°/ ASSURANCE :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition et s'engage à régler la franchise lors d'un incident. Cette police devra être remise à la réception des clés.
Contrat n° : …… auprès de la Compagnie : ……..

7°/ RESPONSABILITE :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.
L'Organisateur s'engage à louer la salle pour son compte personnel et non pour le compte d'un tiers. Si ce n'est pas le cas, les cautions énumérées ci-dessous seront retenues.

8°/ PRIX :

Le présent droit d'utilisation est accordé à *NOM PRÉNOM* moyennant le règlement de la somme suivante à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC :

Pour les habitants de SAINTE-FOY :

- ☐ 450 € - Salles + cuisine pour 1 jour
- ☐ 200 € - Petite salle + cuisine pour 1 jour
- ☐ 350 € - Petite salle + cuisine pour 2 jours
- ☐ 200 € - Manifestation sans repas et sans cuisine
- ☐ 750 € - Week-end du vendredi 14h à dimanche 00h
- ☐ 800 € - Mariage week-end (Espace Foyen) + halles
- ☐ 50 € - Petite salle de réunion
- ☐ 50 € - Vidéo projecteur/écran

Pour les habitants hors commune :

- ☐ 600 € - Salles + cuisine pour 1 jour
- ☐ 375 € - Petite salle + cuisine pour 1 jour
- ☐ 500 € - Petite salle + cuisine pour 2 jours
- ☐ 300 € - Manifestation sans repas et sans cuisine
- ☐ 975 € - Week-end du vendredi 14h à dimanche 00h
- ☐ 1055 € - Mariage week-end (Espace Foyen) + halles
- ☐ 50 € - Petite salle de réunion
- ☐ 50 € - Vidéo projecteur/écran

Pour les associations foyennes :

- ☐ 150 € - Petite salle + cuisine pour 1 jour
- ☐ 200 € - Manifestation sans repas et sans cuisine
- ☐ 0 € - Manifestation sans repas et sans cuisine POUR LA GRATUITÉ PAR AN (valable 1 seule fois)
- ☐ 300 € - Sono, dîner dansant avec cuisine
- ☐ 150 € - Sono, dîner dansant avec cuisine POUR LA REMISE DE 50% APPLICABLE A LA PLACE DE LA GRATUITÉ ANNUELLE ACCORDÉE
- ☐ 50 € - Petite salle de réunion
- ☐ 50 € - Vidéo projecteur/écran

Pour les associations hors commune :

- ☐ 50 € - Petite salle de réunion
- ☐ 50 € - Vidéo projecteur/écran
- ☐ Cas particulier – Évènements au bénéfice de la commune

  ……
  ……

……
……

9°/ REMISE DES CLES, CAUTION DE GARANTIE ET CAUTION NETTOYAGE :
Un inventaire sera réalisé à l'entrée et à la sortie de la salle avec un agent.
Concernant le nettoyage de la salle, la salle doit être rangée, vidée, propre (propreté des surfaces et des sols) avec les poubelles sorties conformément au règlement intérieur.

Les clés seront remises lors du paiement de la location et du dépôt de la caution location.

- ☐ Une caution de 1000.00 €, (salle) sous forme de chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, sera déposée en garantie des dommages éventuels, lors de la remise des clés.
- ☐ Une caution de 1000.00 €, (sono+écran) sous forme de chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, sera déposée en garantie des dommages éventuels
- ☐ Une caution de 200.00 €, sous forme de chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera déposée en garantie d'un nettoyage correct, lors de la remise des clés.

Ces cautions seront restituées le cas échéant, après un état des lieux à la sortie des locaux, dans la semaine qui suit la location.

10°/ SONORISATION :
Les organisateurs veilleront à éviter le tapage nocturne, de moduler le volume à l'approche de 22h00 et la sonorisation de la scène est interrompue automatiquement à 2h00.
L'organisateur prend l'engagement de ne pas poursuivre la sonorisation par des moyens de substitution.
Si cet engagement n'est pas respecté, la caution de garantie de 1000.00 € ne sera pas restituée.

11°/ RESPECT DU VOISINAGE DE LA SALLE :
L'organisateur veille à la fermeture des portes pendant les festivités et qu'il n'y ait pas de bruit à la fin de la manifestation, y compris sur les parkings de véhicules, pour respecter la quiétude des riverains.

Informations sur la protection des données personnelles
Responsable du traitement :
La mairie de SAINTE FOY
Adresse : 1 allée de la Mairie - 85150 Sainte Foy
Téléphone : 02.51.96.47.56
Email : accueil@saintefoy85.fr
Numéro d'astreinte en cas d'urgence : 06 31 19 83 77
Finalités du traitement :
Les informations recueillies par la commune de [nom de la commune] à partir de ce document font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : réservation de la salle communale, de facturation à la communication avec le locataire concernant les modalités de la location.
Base légale du traitement : Les données sont conservées pendant la durée du contrat, puis archivées conformément aux durées légales applicables, ou, à défaut, selon les délais de prescription applicables. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités de la commune. La base légale du traitement est l'exécution du contrat.
Catégories de données collectées :
Nous collectons les données suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Adresse email
- Informations sur l'événement (date, type d'événement, etc.)

- Informations de facturation

Destinataires des données :
Les données collectées sont destinées aux services de la mairie en charge de la gestion des locations et peuvent être communiquées aux autorités compétentes si nécessaire (par exemple, pour des vérifications administratives).

Durée de conservation des données :
Les données personnelles seront conservées pendant une durée de 2 ans après la fin de la location, conformément aux obligations légales en matière de conservation des documents comptables et administratifs.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée :

- Droit d'accès : Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles.
- Droit de rectification : Vous pouvez demander la correction de vos données inexactes.
- Droit à l'effacement : Vous pouvez demander l'effacement de vos données dans certaines conditions.
- Droit à la limitation du traitement : Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données.
- Droit à la portabilité des données : Vous pouvez demander à recevoir vos données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.
- Droit d'opposition : Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données dans certaines situations.

Modalités d'exercice des droits :
Pour exercer ces droits ou pour toute question en lien avec le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données : dpo@ecollectivites.fr . Si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que vos droits sont lésés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

Consentement : En signant ce formulaire, vous consentez à la collecte et au traitement de vos données personnelles pour les finalités mentionnées ci-dessus.

Fait à Sainte-Foy, le ……..,

L'Organisateur,

Pour la Commune,
Romain LEYMONERIE
Maire de Sainte-Foy